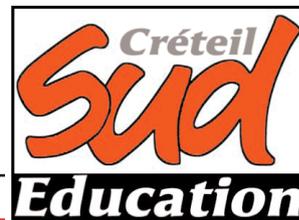


Sud Éducation Créteil **organise**

Pour tout-e-s les salarié-e-s de l'Éducation Nationale
un stage de formation syndicale



Les enfants du chaos

Difficile aujourd'hui de ne pas se sentir concerné-e-s par la problématique de certains enfants qui explosent à l'école, qui explosent l'école et les enseignant-e-s.

Quelles prises en charge pour les enfants présentant des «troubles du comportement»? Comment prévenir? Que mettre en place dans les écoles, les collèges et les lycées avant toute déflagration?

Comment réagir quand on voit qu'un-e- enfant va mal?
Comment agir quand qu'il/elle part en « live »?

Personne n'a de baguette magique, mais dégager des pistes afin d'envisager la problématique de ces enfants là, de manière préventive et collective, hors des situations d'urgence, construire des pratiques collectives dans les écoles, les établissements, lister les revendications à faire valoir, c'est aussi notre vision du syndicalisme.

Donnons nous du temps, des mots, un espace, du collectif pour moins subir, nous organiser et exiger une véritable prise en compte de ces enfants là.

QUAND ? Les 28 et 29 novembre
Où ? Maison des syndicats de Créteil, 11/13 rue des Archives, M° Créteil Préfecture
COMMENT ? -> Demande administrative avant le 18 octobre par voie hiérarchique (voir modèle de demande au verso)

Intervenant-e-s

Pascal Diard : enseignant dans le second degré, militant à SUD éducation et au GFEN (Groupe Français d'Éducation Nouvelle).

<http://www.gfen.asso.fr/fr/accueil>

Stéphane Daubilly : enseignant dans le premier degré, militant à SUD éducation et à l'ICEM.

<http://www.icem-pedagogie-freinet.org/>

ATD (Agir Tous pour la Dignité) Quart Monde :

ATD Quart Monde a mis, dès sa création, la nécessité de l'accès aux savoirs et à la culture comme clé à l'éradication de la grande pauvreté.

Devant l'impuissance de l'école face à des élèves en grande difficulté, ATD Quart Monde, avec des enseignant-e-s du 1er et 2nd degrés, a analysé des pratiques pédagogiques qui ont montré leur efficacité. Ces analyses sont regroupées dans un livre *Tous peuvent réussir ! Partir des élèves dont on n'attend rien*. Avec des militant-e-s d'ATD nous échangerons autour de ces pratiques.

<http://www.atd-quartmonde.fr/>

Daniel Calin : professeur de philosophie, enseignant en psycho-pédagogie et formateur d'enseignant-e-s spécialisé-e-s.

De nombreux textes autour de la problématique de l'enseignement avec des enfants «différents» sont consultables sur son site : «Enseigner à des élèves présentant des troubles du comportement», «Psychogenèse de l'agressivité», «Les réactions psychiques à l'échec scolaire».

<http://dcalin.fr/>

Déroulement

→ Jeudi 28 novembre de 9h à 17h

Matin : Pédagogies actives : une alternative à la violence

Intervenants : Pascal Diard du GFEN, Stéphane Daubilly de l'ICEM

Après-midi : Tous peuvent réussir ! Partir des élèves dont on n'attend rien

Intervenant-e-s : ATD Quart Monde

→ Vendredi 29 novembre de 9h à 17h

Matin : Enseigner avec «Les enfants du chaos» ?

Intervenant : Daniel Calin

Repas partagé : apportez vos spécialités !!

Après-midi : Le signalement alias information préoccupante : du fantasme à la réalité
+ pistes revendicatives

Intervenant-e-s : Brigitte Barre et Sophie Asselineau de SUD éducation Créteil et un(e) militant(e) d'ATD Quart Monde

Chaque intervention sera suivie d'un temps de témoignages, d'échanges, de débats.

À la maternelle, en élémentaire, au collège, au lycée, nous avons tous et toutes rencontré dans notre classe ou dans l'école un enfant violent, difficilement gérable et dans l'incapacité de fonctionner comme un-e élève. Nous avons, le plus souvent, tenté de gérer au quotidien, nous avons parfois demandé de l'aide et nous avons alors pu mesurer l'impuissance de notre hiérarchie à nous proposer simplement de l'aide et nous avons pu constater également, la force et la consistance du déni concernant cette problématique.

Enseignant-e-s, nous nous sommes retrouvé-e-s totalement démuni-e-s, impuissant-e-s à contenir les troubles et la violence que peuvent générer certains enfants en très grande souffrance.

La présence dans une classe d'un enfant difficilement gérable ne peut pas relever de la seule responsabilité de l'enseignant-e de la classe. Il ne s'agit ni d'une fatalité ni d'une malchance.

Depuis 2008, cette problématique semble avoir enflée au point que notre hiérarchie a mis en place un « dispositif » appelé « Régulation scolaire, dispositif d'aide aux élèves et aux écoles » et en plus petit, en italique, on peut lire : « Pour les élèves au comportement hautement perturbateur, pour la prévention du décrochage scolaire ».

Après avoir décimé les RASED, fermé en masse les postes d'enseignant-e-s spécialisé-es (adaptation, rééducation), augmenté de manière pléthorique les secteurs des psychologues, des enseignant-e-s sont recruté-e-s sur simple entretien avec un IEN (4 pour couvrir tout le Val-de-Marne !) et ils/elles sont chargé-e-s de : « Venir en aide aux enseignant-es

du 1er degré démuni-e-s devant des élèves au comportement hautement perturbateur... » !

Ce ne sont plus les élèves que l'on tente d'aider mais les enseignant-e-s et cela contre des enfants stigmatisés comme « hautement perturbateurs ».

Difficile de ne pas ressentir une infinie colère à la lecture des « propositions » de ce dispositif gadget uniquement destiné à cacher, éviter, occulter le vrai débat, le vrai travail, la vraie recherche autour de la problématique de ces enfants en très grande souffrance et des enseignant-e-s confronté-e-s à cette situation.

C'est à la fois la négation de la réalité de la souffrance que peuvent vivre ces enfants et leurs familles et la négation de l'impuissance et du sentiment d'échec des enseignant-e-s.

Cela s'apparente à une dérive sécuritaire et moralisante autour de la question des enfants en très grande souffrance.

Par ailleurs, l'enfant n'est pas acteur de sa violence et il ne peut pas être identifié à ses symptômes pas plus que l'enseignant-e ne peut être considéré-e comme responsable des désordres que ces situations provoquent.

Face aux déploiements des stratégies d'évitement et de contournement du problème par notre hiérarchie, nous pouvons (devons) collectivement, nous, professionnel/les de l'éducation, penser, réfléchir, communiquer, élaborer ensemble afin, au minimum, de sortir de l'isolement, de l'impuissance et du silence.

Comment s'inscrire ?

En adressant une **demande écrite** de congé pour formation syndicale au chef d'établissement dans le secondaire,

au président d'université dans le supérieur, au DASEN dans le primaire, au président de la collectivité pour les ATEE. Selon le modèle suivant (à recopier), **au moins un mois avant la date du stage, au plus tard avant les vacances de la Toussaint, soit le 18 octobre**. En prévenant Sud Éducation Créteil de votre participation.



Àle.....

Mme/M. le Recteur

Ou Mme/M. le Président du Conseil Général/Régional
s/c du chef d'établissement

Ou Mme/M. le/la DASEN
s/c de l'IEN

Mme/M.(Prénom, NOM, fonction, affectation)
demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale de 2 jours, en application de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 et du décret n° 84-474 du 15 juin 1984, en vue de participer à la session de formation qui se déroulera les 28 et 29 novembre 2013 à Créteil sous l'égide du CEFI-Solidaires, 144, Bd de la Vilette, 75019 Paris.

Signature

Se former ? Un droit !

Chaque fonctionnaire ou agent non-titulaire, syndiqué ou non, peut bénéficier de 12 jours de formation syndicale par an, fractionnable à volonté (une journée minimum), sans aucun retrait de salaire.

La demande doit être faite, au plus tard, un mois avant le stage, par voie hiérarchique, auprès de l'autorité compétente (Recteur, DASEN...)

A défaut de réponse expresse au plus tard le quinzième jour qui précède le stage, le congé pour formation est réputé accordé. Les décisions exceptionnelles qui le refusent doivent être motivées par des nécessités de fonctionnement du service et communiquées avec le motif à la commission administrative paritaire qui suit. **L'administration peut demander, après le stage, une attestation émanant de l'institut de formation.** Elle ne peut exiger ni convocation ou autre document, ni d'information sur l'objet de ce stage.

N'oubliez pas de prévenir SUD Education Créteil de votre participation

✉ contact@sudeduccreteil.org , ☎ 01 43 77 33 59

Date limite de demande à la hiérarchie : le 18 octobre